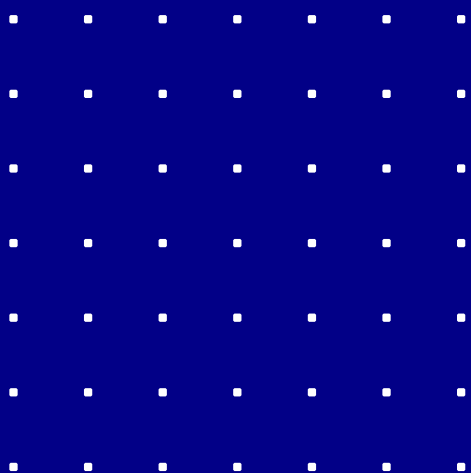


CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES



Rapide & Flexible • Modulaire • Simplement efficace



Sommaire

Préambule.....	3
Nos engagements auprès de nos partenaires.....	4
Indépendance.....	4
Confidentialité.....	4
Conflit d'intérêts.....	4
Concurrence, équité et transparence.....	4
Réduction des risques de dépendance réciproque.....	4
Les engagements partenaires requis par elcom.....	5
Exigences sociales.....	5
Droits de l'homme et conditions de travail.....	5
Santé et sécurité.....	5
Discrimination.....	5
Liberté syndicale et droit de négociation collective.....	6
Exigences éthiques.....	6
Lois antitrust.....	6
Lutte contre la corruption.....	6
Importation / exportation & « listes noires ».....	6
Confidentialité et respect des droits de propriété intellectuelle.....	6
Approche Financière.....	6
Exigences environnementales.....	7
Prévention des risques.....	7
Impact sur l'environnement.....	7
Substances dangereuses.....	7
Certification.....	7
Exigences en matière de lutte contre la corruption.....	7
Exigences Sociétales.....	7
Vérification et plan d'actions.....	8
Signature pour engagement du partenaire.....	8

Préambule

Nous sommes heureux de vous annoncer le lancement de notre Charte des Achats Responsables, une initiative fondamentale pour notre entreprise dans notre engagement envers la durabilité et la responsabilité sociale. En tant que partenaires commerciaux essentiels, nous croyons fermement que notre collaboration doit être ancrée dans des valeurs communes, notamment celles de l'éthique, de la transparence et du respect de l'environnement.

Cette charte représente notre engagement envers la promotion de pratiques d'achat durables et éthiques à tous les niveaux de notre chaîne d'approvisionnement. Nous sommes convaincus que cela contribuera à renforcer nos relations commerciales tout en créant un impact positif sur la société et l'environnement.

La présente charte vise à établir des normes claires et des attentes élevées pour nos partenaires, en matière de respect des droits de l'homme, de protection de l'environnement, de gouvernance éthique et de responsabilité sociale. Nous nous engageons à travailler en partenariat avec vous pour intégrer ces principes dans toutes nos interactions commerciales.

En signant cette Charte des Achats Responsables, vous vous engagez à respecter les principes énoncés et à collaborer activement avec nous pour promouvoir des pratiques durables tout au long de notre relation commerciale. Nous sommes convaincus que cette démarche renforcera notre collaboration et contribuera à construire un avenir meilleur pour tous.

Nous vous remercions par avance pour votre soutien et votre engagement envers ces valeurs communes. Ensemble, nous pouvons faire une réelle différence dans la construction d'un monde plus durable et équitable.

Florence BOUHADJAR
Directrice d'elcom



Christian WASSMER
Responsable achats et approvisionnements



Nos engagements auprès de nos partenaires

Nos partenaires jouent un rôle clé dans la croissance et le succès d'elcom. Aussi, il est important de rappeler les engagements que nous prenons, à travers nos équipes achats envers eux.

Indépendance

Nous refusons toute gratification ou cadeau d'une valeur autre que symbolique (objet publicitaire par exemple) de la part de nos partenaires. Dans ce cadre, nous ne sommes pas autorisés à donner notre adresse personnelle à un partenaire.

Confidentialité

Nous garantissons la confidentialité des données non publiques relatives à nos partenaires communiquées lors de la relation d'affaires avec elcom. Nous ne pouvons utiliser ou révéler à toute autre personne des informations qualifiées de sensibles et/ou confidentielles.

Nous assurons également la protection et la confidentialité des données relatives à elcom.

Conflit d'intérêts

Nous devons nous assurer que nos activités et intérêts personnels, directs ou indirects n'entrent pas en conflit avec ceux d'elcom. Nous devons pouvoir prendre chaque décision de façon objective, dans le meilleur intérêt pour l'entreprise.

Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un salarié ou un proche (parents, amis...) est susceptible de tirer personnellement profit d'une transaction concernant elcom. De même, nous ne devons pas retenir ou faire retenir pour une telle transaction une entité dans laquelle nous ou un proche possède un intérêt financier connu.

Nous devons faire preuve de discernement afin d'éviter toute situation pouvant présenter un conflit d'intérêts ou être perçue comme telle.

Concurrence, équité et transparence

Nous appliquons des méthodes d'achats qui stimulent la réelle concurrence entre des partenaires.

Nous traitons nos partenaires avec honnêteté et respect, et nous donnons les mêmes chances à tous, dans les phases de sélection des partenaires pour la construction du panel comme dans l'attribution des affaires. Nous sélectionnons nos partenaires de manière impartiale en fonction de critères prédéfinis et transparents. Si une décision d'achat est contraire à l'application de ces méthodes, nous avisons notre supérieur hiérarchique.

Lutte contre la corruption : nous prohibons fermement toute forme de corruption dans nos relations avec nos partenaires commerciaux et institutionnels et avec l'administration. Aucune gratification financière ou en nature ne peut être donnée en vue d'obtenir un avantage ou ne peut être reçue pour favoriser une entreprise ou une personne.

Réduction des risques de dépendance réciproque

Nous cherchons à éviter toute dépendance économique qui pourrait mettre en péril elcom ou un de nos partenaires.

Nous invitons nos partenaires à constamment diversifier leur clientèle afin d'éviter une dépendance économique significative.

Les engagements partenaires requis par elcom

Nous exigeons de partenaires qu'ils respectent les exigences suivantes :

Exigences sociales

Le partenaire s'engage à respecter les lois et réglementations en vigueur dans tous les pays où il exerce son activité et en particulier les points suivants :

Droits de l'homme et conditions de travail

- **Recours au travail forcé ou obligatoire**

Le partenaire s'engage à n'avoir en aucun cas recours au travail forcé ou obligatoire tel que défini dans les Conventions fondamentales 29 et 105 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT): « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de son plein gré ».

La rétention, comme condition d'emploi, des papiers d'identité, passeports, certificats de formation, permis de travail ou tout autre document d'identification est interdite, de même que l'obligation pour les travailleurs de fournir des dépôts ou garanties financières.

- **Travail des enfants**

Le partenaire s'engage à ne pas faire travailler des personnes n'ayant pas l'âge minimum requis pour travailler comme défini dans les Conventions fondamentales 138 et 182 de l'OIT. L'âge minimum absolu d'admission à l'emploi ne sera pas inférieur à l'âge de fin de scolarité obligatoire, soit 15 ans voire 14 si la législation du pays l'autorise. Dans tous les cas, il est interdit de confier des travaux dangereux à des jeunes de moins de 18 ans.

- **Heures travaillées**

La durée du travail acceptable par elcom sera déterminée par les réglementations des pays dans lesquels exercent les partenaires. Tout travailleur dispose d'au moins un jour de repos hebdomadaire, sauf circonstances exceptionnelles.

- **Rémunération**

Tout travailleur devra être rémunéré au moins au salaire minimum légal de référence, national ou local, et bénéficier des avantages légaux. Cette rémunération doit satisfaire ses besoins fondamentaux et ceux des membres de leur famille qui dépendent directement d'eux. Le partenaire s'engage à n'effectuer aucune déduction sur la rémunération pour motif disciplinaire ou pour toute autre raison non prévue par la réglementation en vigueur et sans l'accord formel du travailleur.

Santé et sécurité

Le partenaire s'engage à mettre en œuvre une politique de santé et de sécurité qui vise à garantir à chaque salarié un milieu de travail sûr et sain et à maintenir un environnement dans lequel la dignité des personnes est respectée, notamment :

- Les lieux de travail ne doivent pas présenter de risque pour la santé et la sécurité des travailleurs.
- Dans le cas d'une éventuelle dangerosité du matériel ou des produits utilisés, les travailleurs doivent être informés et formés à la prévention des risques du fait de leur utilisation.
- Le partenaire doit fournir à ses travailleurs des vêtements et un équipement de protection appropriés.
- Tout recours à des sanctions corporelles, les abus verbaux et physiques ou la menace d'abus physique ainsi que toute forme de harcèlement, moral ou sexuel, est prohibé.
- Les issues de secours doivent être signalées et facilement accessibles et utilisables, les systèmes d'alarme et les extincteurs doivent être en état de marche et adaptés aux risques.
- En cas de besoin, l'accès aux soins doit être garanti pour les travailleurs.

Discrimination

Le partenaire ne doit faire aucune distinction entre les personnes en fonction de leur(s) : origine sociale ou ethnique, sexe, âge, situation de famille, orientation sexuelle, caractéristiques génétiques, nationalité,

patronyme, opinions politiques, activités syndicales, convictions religieuses, apparence physique, santé, handicap ou état de grossesse.

Conformément aux Conventions fondamentales 100 et 111 de l'OIT, il s'engage à assurer à ses salariés l'égalité de traitement et l'égalité des chances et il s'interdira toute discrimination en matière d'embauche, de rémunération, d'accès à la formation, de promotion ou d'appartenance à un syndicat.

Liberté syndicale et droit de négociation collective

Le partenaire s'engage à respecter la liberté d'association et le droit d'organisation et de négociation collective comme défini dans les Conventions fondamentales 87 et 98 de l'OIT : « La liberté d'association signifie que les travailleurs et les employeurs peuvent constituer des organisations de leur choix, adhérer à de telles organisations et les gérer sans ingérence de l'Etat ou de qui que ce soit ». Tous les travailleurs doivent bénéficier d'une protection adéquate contre tout acte de discrimination tendant à porter atteinte à la liberté syndicale en matière d'emploi.

Exigences éthiques

Les partenaires doivent exercer leurs activités de manière éthique avec intégrité, équité et honnêteté.

Lois antitrust

Elcom croit aux marchés libres et à la concurrence loyale. Par conséquent, les partenaires doivent pleinement être engagés pour le maintien d'une libre concurrence et rivaliser sur la compétitivité de leurs produits et services.

Ils doivent ainsi respecter et observer pleinement toutes les lois antitrust et relatives à la concurrence applicables dans les pays où ils opèrent et/ou dans lesquels ils vendent leurs produits.

Lutte contre la corruption

Les partenaires s'engagent à se faire concurrence par la qualité et le prix de leurs produits et services, et pas en offrant des avantages ou des bénéfices inappropriés à leurs propres partenaires et interlocuteurs.

Par conséquent, nous attendons de nos partenaires ou de toute personne agissant en leur nom qu'ils n'offrent, n'accordent, n'acceptent aucun avantage si ces actions peuvent être interprétées comme une tentative d'obtenir un avantage commercial déloyal ou une incitation à commettre ou une récompense en échange d'un comportement anormal ou défaillant de la personne concernée dans ses fonctions.

Importation / exportation & « listes noires »

Les partenaires doivent respecter toutes les lois applicables en matière d'importation et d'exportation ainsi que les restrictions commerciales internationales applicables. Ils doivent également respecter les restrictions relatives aux transactions avec certaines parties en rapport avec la lutte contre le terrorisme, classées par différents organismes d'Etat dans les listes publiées par ces derniers.

Confidentialité et respect des droits de propriété intellectuelle

Nous attendons de nos partenaires qu'ils respectent pleinement les informations confidentielles et le savoir-faire commercial, technique et autre de leur fournisseurs, prestataires, agents commerciaux, distributeurs, sous-traitants et consultants.

En outre, chaque partenaire doit respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers et chaque transfert de technologie et de savoir-faire doit être effectué de manière à protéger pleinement ces derniers.

Approche Financière

Nous attendons que chaque paiement effectué par un partenaire soit dûment justifié par une documentation appropriée qui indique clairement l'objet du paiement et son exigibilité.

Les réglementations et les lois fiscales doivent être pleinement respectées par chaque partenaire.

Chaque partenaire s'engage à ne faire affaire qu'avec des fournisseurs, des clients et d'autres partenaires commerciaux de bonne réputation, qui exercent leurs activités de manière légale et donc les fonds proviennent de sources légitimes.

Exigences environnementales

Le partenaire s'engage à veiller à ce que ses activités ne nuisent pas à l'environnement. Il doit se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur dans tous les pays où il exerce son activité et en particulier les points suivants :

Prévention des risques

Le partenaire doit appliquer le principe de précaution dans l'approche des problèmes environnementaux et assurer la maîtrise de ses risques potentiels par le respect le plus strict des meilleures pratiques.

Impact sur l'environnement

Le partenaire s'engage à développer un système de mesure permettant de valoriser des démarches de réduction en termes de :

- Utilisation de ressources non renouvelables (pétrole, gaz naturel, métaux...) ;
- Consommation d'énergie et d'eau ;
- Emissions de gaz à effet de serre ;
- Pollution des milieux (eau, sol, air) ;
- Production de déchets.

Les rejets dans l'air, l'eau, ou le sol de matières, émissions ou substances pouvant constituer un danger pour l'environnement sont identifiés, surveillés, contrôlés et traités dans le respect des réglementations avant d'être rejetés.

Substances dangereuses

Le partenaire s'engage à respecter les interdictions / restrictions de substances et matériaux exigées par les différentes réglementations. Les processus en place chez le partenaire doivent lui permettre d'assurer une veille réglementaire dans le domaine, d'assurer que ses produits ne contiennent pas de matière à utilisation restreinte ou interdite ainsi que d'informer sans délai elcom en cas de changements imposés ou volontaires concernant la composition ou la fabrication des produits livrés.

Les produits chimiques et autres matières dont la libération dans l'environnement constitue un danger sont identifiés, étiquetés et gérés afin de garantir que leur manipulation, utilisation, transport, stockage, recyclage ou réutilisation ainsi que leur élimination se déroulent en toute sécurité et dans le respect des réglementations. Les travailleurs amenés à manipuler ces produits et autres matières sont formés, équipés, et des procédures d'urgence sont prévues en cas d'accident présentant un risque pour l'environnement.

Certification

Dans la mesure du possible, nous encourageons nos partenaires à appliquer un Système de Management de l'Environnement et à obtenir la certification ISO 14001.

Exigences en matière de lutte contre la corruption

Les partenaires et sous-traitants ne doivent être impliqués de quelque manière que ce soit dans aucun acte de corruption d'extorsion ou de détournement de fonds, ni dans aucune forme de versement de pots-de-vin. Ils ne doivent notamment pas, directement ou indirectement, offrir, promettre, accorder ou solliciter des paiements illicites ou d'autres avantages indus en vue d'obtenir ou de conserver un marché ou tout autre avantage indu.

Exigences Sociétales

Nous incitons nos fournisseurs à participer de manière active et concrète à la vie économique et associative sociétale du bassin dans lesquelles ils sont localisés en :

- Apportant des subventions à des associations locales pour permettre leur développement
- En acceptant des stagiaires et/ ou des alternants afin de participer à la formation des jeunes des écoles de proximité
- En encourageant les initiatives liées au handicap

Vérification et plan d'actions

Pour l'ensemble des règles énoncées, les partenaires doivent mettre en place des mécanismes garantissant leur respect au sein de leur entreprise. Nous procédons régulièrement à des contrôles pour nous assurer du respect des règles de la Charte des Achats Responsables. Ils peuvent prendre la forme de requêtes documentaires, mais aussi d'évaluations et d'audits sur site réalisés par elcom.

En cas de non-conformité, nous exigeons du partenaire la mise en œuvre d'un plan d'actions correctives dont nous assurons le suivi. En cas de manquement grave ou en l'absence de régularisation d'une non-conformité, nous nous réservons le droit de nous désengager vis-à-vis du partenaire concerné.

Signature pour engagement du partenaire

Nous confirmons par la présente :

- Que nous avons reçu et pris pleinement connaissance de la Charte des Achats Responsables d'elcom
- Que nous sommes engagés par la mise en œuvre de ces principes et que leur non-respect pourra être considéré comme un manquement à nos obligations, de nature à entraîner, selon la gravité de ce non-respect, la résiliation du contrat
- Que nous informerons par conséquent tous nos fournisseurs et sous-traitants directs et les encouragerons à suivre ces principes.

Date : / /

Nom de l'entreprise :

Nom du représentant dûment habilité à signer cet engagement:

Titre du représentant:

Signature :

Cachet de l'entreprise :